

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
dans la rue du 8 mai 1945 (Travaux d'élagage)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble
Vu le Code des Communes,
Vu le Code de la route,
Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,
Considérant les travaux d'élagage qui vont être entrepris par la Société GROUPE SERPE à SECLIN dans la rue du 8 mai 1945 le 24 juin 2024 de 8h00 à 16h00.

ARRETONS:

Article 1^{er} : La circulation sera alternée dans la rue du 8 Mai 1945, le 24 juin 2024 de 8h00 à 16h00.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Le chantier sera signalé à l'avancement des travaux par des panneaux. La circulation sera alternée par des feux tricolores La signalisation adéquate sera assurée par la Société GROUPE SERPE, 6-4 rue du mont de Templemars ZI Lille Seclin 59113 SECLIN.

Article 4 : Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur le Directeur de la Société GROUPE SERPE, à SECLIN.

Quarouble, le 20 juin 2024.

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY

L'Adjoint au Maire



P.DOCHÉZ

Date de publication sur le site internet de la Ville :

20 JUIN 2024